

Temps forts



BONNE NOUVELLE

À 37 ans, Sarah Thomas, originaire du Colorado (États-Unis), est arrivée mardi matin à Douvres, après avoir traversé la Manche à la nage quatre fois d'affilée. Elle a dédié son exploit à « tous les survivants » qui ont été confrontés à la maladie, tout comme elle, qui a combattu un cancer du sein.

L'actualité sur l'Humanité.fr

CLIMAT Quels que soient les efforts qui seront faits pour le contrer, la planète se dirige vers un réchauffement plus important que prévu d'ici à 2100. Tel est la nouvelle alerte lancée mardi 17 septembre par des scientifiques français du

Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de Météo France. Ces simulations climatiques serviront de base au sixième rapport d'évaluation du groupe des experts de



L'homme du jour

MAKAILA NGUEBLA
TRAQUÉ JUSQUE DANS L'EXIL

Aucun répit possible pour les opposants aux satrapes de la Françafrique, que ne protège même plus le statut de réfugié politique. Après le Djiboutien Mohamed Kadamy traqué jusqu'en France par la justice du dictateur Ismaïl Oumar Guelleh, voilà qu'un journaliste tchadien, Makaila Nguebla, est pris à son tour dans l'engrenage judiciaire. Il était cité mardi à comparaître devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, suite à la plainte déposée par Abbas Tolli, neveu du président tchadien Idriss Déby et gouverneur en exercice de la Banque des États d'Afrique centrale. En cause : un billet publié le 10 novembre 2017 sur Makaila.fr, le blog du journaliste en exil, dans lequel un contributeur extérieur accuse ce cacique de corruption, de favoritisme et de clientélisme, des pratiques inscrites dans l'ADN de la dictature d'Idriss Déby. Malgré la publication d'un droit de réponse, le blogueur est poursuivi pour « diffamation » et « injure publique ». Le procès a été renvoyé au mois de janvier 2020. ●

ROSA MOUSSAOUI

L'IMAGE DU JOUR



L'artiste Vahit Tuna a choisi d'exposer 440 paires de chaussures, dans le quartier de Kabatas, sur la rive européenne d'Istanbul, symbolisant les 440 femmes assassinées en Turquie par des hommes durant l'année 2018. Ozan Kose/AFP

LE FIL ROUGE

filrouge@humanite.fr

Bonneuil-sur-Marne (94) La ville de Bonneuil-sur-Marne inaugure le centre d'art Jean-Pierre-Jouffroy, le samedi 21 septembre, à 17 heures. Visites guidées à partir de 14 heures. ZAC Aimé-Césaire.

Nice (06) Les Amis de la liberté vous convient à la conférence « Les métropoles : quel avenir pour la démocratie ? ». La rencontre aura lieu le jeudi

19 septembre, à 18 h 30. Elle sera introduite par Émile Tornatore, conseiller métropolitain et ancien maire du Broc. Maison des associations, place Garibaldi, tram ligne 1, station Garibaldi.

Paris Le 21 septembre, la mairie de Paris inaugure le jardin Marielle-Franco, en hommage à la femme politique brésilienne, militante des droits humains et LGBT, assassinée le 14 mars 2018 à Rio de Janeiro. La cérémonie officielle débutera à 15 h 15 et sera suivie d'une programmation culturelle. 48, rue d'Alsace 75010, métros : Gare-Magenta ou Gare-de-l'Est.

EXPLOITATION

Justice pour la mort d'un téléopérateur

Le suicide de Thierry D. a été reconnu comme dû à la faute inexcusable de son employeur Proservia. La souffrance du salarié en centre d'appels n'avait jamais été entendue.

« **N**otre seul critère est d'atteindre les 90 % de « décroché » en moins de 20 secondes. Non pas d'avoir un résultat, mais de répondre au téléphone. » Thierry D. avait ainsi résumé sur son blog, Mémoires d'un hotliner, l'absurdité de son travail dans un centre d'appels de résolution de problèmes informatiques chez Proservia, un sous-traitant d'Euriware (ex-filiale à 100 % d'Areva) à Cherbourg (Manche). Son suicide par arme à feu, le 4 mars 2013, à son domicile, reconnu comme accident du travail, a été considéré comme dû à la faute inexcusable de son employeur par la cour d'appel de Caen (Calvados), le 22 août dernier. Six ans d'un long combat judiciaire pour pointer l'absence de mesure protectrice de Proservia envers cet employé immergé dans un quotidien chronométré et anxieux. « Il s'agit d'un dossier hors norme, souligne M^e Émilie Videcoq, avocate de sa veuve. Ce qui est incroyable dans cette histoire, c'est que les signaux d'alerte collectifs et individuels étaient tous au rouge. Le juge a également relevé que les managers n'avaient aucune formation en matière de risque psychosociaux. C'est aussi une affaire emblématique des conditions de travail abominables dans les call centers et des ravages de la sous-traitance. »

Depuis 2010, les alarmes s'étaient multipliées

Dans son arrêt, la cour d'appel a retenu que le désarroi du salarié avait été accru par ce recours à des prestataires, considérant qu'il n'avait aucune perspective d'évolution sur cette plateforme où cohabitaient des cultures d'entreprise différentes entre sous-traités et employés directs d'Euriware (entité depuis revenue à Capgemini). « Les sept minutes pour résoudre un problème, imposées par Proservia, sont dans le contrat commercial avec le donneur d'ordres, appuie

Thierry Achaintre, secrétaire général de la CGT Capgemini. Tout cela est le résultat de la pression des objectifs voulue par Euriware et Areva. C'est donc une demi-victoire parce qu'on aurait souhaité faire apparaître la coresponsabilité des deux sociétés dans ce jugement. » D'autant que, en 2015, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'Euriware avait déjà fait condamner à la fois son entreprise et Pro-

Un questionnaire du CHSCT avait montré un climat particulièrement stressant.

servia devant la cour d'appel de Versailles (Yvelines) pour atteintes graves à la sécurité et à la santé du personnel. Depuis 2010, les alarmes s'étaient multipliées. Un questionnaire du CHSCT avait montré un climat particulièrement stressant. En 2012, une expertise du cabinet Technologia indiquait un délitement des conditions de travail et des risques psychosociaux importants. Cette même année, la sous-traitance passait de 30 % à 70 % dans le centre d'appels employant 50 personnes. Dans un deuxième rapport, Technologia va même jusqu'à qualifier le suicide de Thierry D. de « chronique d'un drame annoncé ».

Selon Marie-Emmanuelle Guilbert-Vassel, déléguée syndicale CGT Euriware, sur le site en question, « les salariés étaient très surveillés, ils ne pouvaient pas toujours aller aux toilettes. Nous nous sommes sentis bien seuls dans cette bataille. La direction nous disait toujours que ce n'était pas son affaire ». Dans cette atmosphère délétère, Thierry D. plonge. Comme le souligne M^e Émilie Videcoq, « son état de stress avait même été constaté par une de ses interlo-